

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-57/2022

Date de convocation : 2 novembre 2022

Date d'affichage : 2 novembre 2022

Objet : Décision modificative n°4 M14

L'an deux mil vingt-deux et le huit novembre à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ

Absents, excusés : Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le budget primitif 2022,

Considérant qu'il n'a pas été prévu de provision au compte 6817 lors du vote du budget primitif,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire suite à l'achat de guirlandes de Noël complémentaire.

Il est donc nécessaire d'ajouter des crédits aux comptes concernés :

Dépenses Fonctionnement			
6817 Provisions	+ 23.25 €	6064 Fournitures administratives	-23.25 €
TOTAL	+ 23.25 €	TOTAL	- 23.25 €
Dépenses Investissement			
2188 opé 38 autres immo	+ 912 €	2184 opé 39 mobilier	- 912€
TOTAL	+ 912 €	TOTAL	- 912€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°4 telle que présentée.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 novembre 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

